# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 25 MAI 2020

<u>Présents</u>: ALBAGNAC Audrey - BÉLONIE Sylvette - BENOIT Annie - CATRAIN Alexandre - CORDIER Fanny - DE ABREU Zargha - DEGAT Frédéric - DELMAS Yves - FAVORY Jean Michel - FRESQUET Sylvie - GIBERT David - LAGARDE Edith - LEGRAND Christian - MICHEL Christian - PITTALUGA Nicole - REBOUL Patrick - SOULADIÉ Daniel - VIÉGAS José - NOYER Anaïs.

Secrétaire de séance : BÉLONIE Sylvette

- Observation d'une minute de silence en mémoire de Laetitia TACHE, employée de mairie, décédée.
- La séance est ouverte, sous la présidence de Madame BENOIT Annie, la plus âgée des membres du conseil, à 20 h 10 (à huis clos)

~~~~~~~~~

#### 1. Election du maire:

La présidente demande alors s'il y a des candidat(e)s.

La candidature suivante est présentée :

- Monsieur FAVORY Jean Michel

20h25 arrivée de Fanny CORDIER

La présidente invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Monsieur SOULADIÉ Daniel
- Madame DE ABREU Zargha

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- ✓ À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
- ✓ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
- ✓ Majorité absolue : 10

Monsieur FAVORY Jean Michel a obtenu 18 voix.

Monsieur FAVORY Jean Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

#### 2. <u>Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints :</u>

La détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de LE VIGAN un effectif maximum de 5 adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 5 adjoints.

Après un appel de candidature, la liste unique des candidats est la suivante :

- Mme BELONIE Sylvette, 1er adjoint
- Mr LEGRAND Christian, 2ème adjoint
- Mme DE ABREU Zargha, 3ème adjoint
- Mr DEGAT Frédéric, 4ème adjoint
- Mme PITTALUGA Nicole, 5ème adjoint

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Monsieur SOULADIÉ Daniel
- Madame DE ABREU Zargha

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- ✓ À déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
- ✓ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
- ✓ Majorité absolue : 10

La liste unique a obtenu 18 voix.

La liste unique, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

- Mme BELONIE Sylvette, 1<sup>er</sup> adjoint
- Mr LEGRAND Christian, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Mme DE ABREU Zargha, 3<sup>ème</sup> adjoint
- Mr DEGAT Frédéric, 4<sup>ème</sup> adjoint
- Mme PITTALUGA Nicole, 5<sup>ème</sup> adjoint

#### 3. Lecture de la charte de l'élu local par Zargha DE ABREU

### 4. Fixation des indemnités des élus :

Le taux maximal, par adjoint légalement indemnisé, pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants a été porté à 19,8 % de l'indice 1 015 de la fonction publique, l'indemnité du maire étant de 51,6 % de l'indice de 1015. Le montant total du taux des indemnités de fonction, pour la commune du Vigan, est donc de : 51,6 % + (19,8 % x 5) = 150,6 % de l'indice 1 015. Le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux avec délégation de pouvoir et de signature peut être modulé, dans le respect de ce maximum global

Pour tenir compte des fonctions exercées par le maire, par chaque adjoint ou conseiller municipal, Monsieur le maire soumet au vote du Conseil municipal les propositions suivantes :

| NOM       | PRENOM      | FONCTION                     | TAUX<br>(% de l'indice 1<br>015) |
|-----------|-------------|------------------------------|----------------------------------|
| FAVORY    | Jean Michel | Maire                        | 32,6 %                           |
| BELONIE   | Sylvette    | 1 <sup>er</sup> Adjoint      | 27 %                             |
| LEGRAND   | Christian   | 2 <sup>ème</sup> Adjoint     | 13 %                             |
| DE ABREU  | Zargha      | 3 <sup>ème</sup> Adjoint     | 13 %                             |
| DEGAT     | Frédéric    | 4 <sup>ème</sup> Adjoint     | 13 %                             |
| PITTALUGA | Nicole      | 5 <sup>ème</sup> Adjoint     | 13 %                             |
| DELMAS    | Yves        | Conseiller municipal délégué | 13 %                             |
| BENOIT    | Annie       | Conseiller municipal délégué | 13 %                             |
| REBOUL    | Patrick     | Conseiller municipal délégué | 13 %                             |
| TOTAL     |             |                              | 150,60 %                         |

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les taux des indemnités de fonctions proposés, décide de les rendre applicables à compter du 26 mai 2020, lendemain de la date d'installation du Conseil municipal, et autorise la mensualisation des versements pour chaque élu indemnisé.

## **QUESTIONS DIVERSES:**

- Séance d'installation du Conseil communautaire aura lieu le Lundi 8 Juin 2020.

La séance a été levée à 21h15.